

Le RUSÉ



On a fait une grande découverte cette semaine. Figurez-vous que certains grands groupes industriels seraient prêts à tout pour augmenter leurs bénéficiaires. Il paraît même qu'ils n'hésiteraient pas à mentir de manière éhontée à leurs clients. Incroyable non ? En fait ce qui est vraiment incroyable dans cette histoire de vache qui n'en est pas vraiment, c'est bien que ça ait l'air de surprendre la grande majorité des gens. Du coup on redécouvre l'intérêt de faire ses achats chez les petits commerçants locaux. Ce nouveau scandale alimentaire aura peut-être au moins eu cet avantage : relancer la fréquentation du boucher de quartier, du « vrai » boulanger qui fait son pétrin tout seul comme un grand, du poissonnier du coin de la rue (surtout dans une ville comme Calais où l'on peut acheter sur le port le produit de la pêche du jour...).

Gageons que face à ce nouveau scandale, Stéphane Hessel nous aurait dit : « Indignez-vous ! » Et il aurait eu raison. C'est tout à fait indignant. Révoltant. Mais Stéphane Hessel n'est plus. Ce diplomate, ancien résistant, secrétaire de la déclaration universelle des droits de l'homme est décédé mercredi dernier à l'âge de 95 ans... Dommage car quand ce grand homme dénonçait le système économique actuel fondé sur le profit individuel et proposait un partage des richesses plus équitables, il était écouté comme personne. Parce que c'était lui. Un autre essaie d'en dire autant et passe aussitôt pour un affreux gauchiste. Voire pire...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Venez voir à Calais, ça change

Cette semaine la presse locale est revenue sur la situation du centre commercial des 4 B, à l'occasion de la fermeture d'une nouvelle enseigne. S'il est parfaitement logique de constater la situation du centre commercial de centre-ville, il serait tout aussi logique de prolonger le regard vers les boulevards environnants où jamais le nombre de commerces fermés n'a été aussi important. Comme il serait tout aussi logique d'appréhender le nombre de cellules vides à Marques Avenue. Comme il serait encore logique d'apprécier la situation de Calais Nord et de la rue de la Mer que certains n'appellent plus rue de la Mer, mais rue de la mort.

Mais au-delà du constat, il serait surtout particulièrement intéressant de comprendre et de débattre du fond du problème. Pourquoi un propriétaire de centre commercial semble porter si peu d'intérêt à sa propriété, et surtout pourquoi la force publique semble se désintéresser complètement du sujet, comme si les habitants du centre-ville n'avaient pas droit à un véritable outil commercial, comme si les salariés des 4 B ne comptaient pas. Combien d'actions de communication visant à promouvoir l'espace ont été menées ? Quelles initiatives la force publique a-t-elle proposé au propriétaire pour redynamiser, amener de

nouvelles enseignes ? Quelles sollicitations financières a-t-on effectué auprès de l'Etat (via le fond de développement du commerce local) pour tenter d'impulser une nouvelle dynamique ?

Plus incisif encore, nous pourrions demander pourquoi la force publique a-t-elle décidé de détruire un projet pu-

ne pourrions que constater l'approfondissement de la souffrance de notre population.

Pour le moment, il est vrai que l'on a davantage le sentiment d'un énorme gâchis plutôt que celui d'un nouvel espoir. De la mobilisation de chacun dépend la possibilité de faire front, de faire face à la tempête et de remettre la machine sur les rails.

L'heure n'est plus à perdre son temps en considérations philosophiques qui consisteraient à rendre systématiquement l'autre responsable, pour s'exonérer de sa propre responsabilité.

L'heure n'est pas non plus à continuer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, à espérer un éventuel projet miracle qui viendrait après l'homme transparent, les jardins virtuels..., non l'heure est à agir concrète-



blic-privé (celui de la crèche prévue aux 4B) qui devait être un complément pour le centre et les mamans salariées en centre-ville? Pourquoi la force publique a-t-elle décidé d'acheter le bâtiment du Crédit Lyonnais pour en faire un musée Meccano, alors qu'à quelques mètres il y avait de la place et du parking ?

S'interroger est nécessaire, débattre l'est tout autant, mais agir est plus qu'indispensable. Sans actions fortes pour essayer d'endiguer le Tsunami qui ravage Calais et le Calaisis, nous ne pourrions que constater les coups portés à notre tissu économique, nous

ment pour que la solidarité serve le territoire calaisien.

L'action d'Eurotunnel pour racheter les navires de SeaFrance et permettre la continuité d'activités, même si elle poursuivait des desseins particuliers, a montré la voie. Celle d'agir pour que les chantiers qui se mènent sur notre territoire servent d'abord l'emploi local avant que de servir ceux qui viendraient d'ailleurs pour prendre le bénéfice et repartir comme ils sont venus. Celle d'agir pour que l'ensemble des acteurs locaux tirent dans le même sens: celui de la préservation et du développement du Calaisis.

En bref... En bref... En bref... En bref... En b

Humanité

Natacha Bouchart avait déclaré à propos des agents municipaux qui ont écopé de plusieurs mois de suspension (sans solde) dans l'affaire des PV falsifiés : « Il y a eu faute et je dois prendre une décision humainement difficile... nous verrons pour qu'il y ait un accompagnement humain avec l'agence de l'emploi. » Or qu'apprend-on dans la presse de ce vendredi 1^{er} mars ? Que la municipalité réclame « à chacun 1000 € au nom des frais de justice engagés. » Demander de se faire payer des indemnités à des personnes qui n'ont plus de salaire. Ça, c'est de l'humanité !

Rien de prévu ce vendredi ?
Ça tombe très bien,
l'Atelier organise en effet une

**Soirée crêpes
ce vendredi 8 mars
à partir de 19 h**

Crêpes sucrées et salées,
il y en aura pour tous les goûts.
Venez donc passer un moment en
famille ou entre amis.
Inscription auprès de Malika au
03 21 36 39 79
ou directement 194 Bd de l'Égalité

On le note

On vous rappelle que
l'Atelier est ouvert

**tous les vendredis soirs
à partir 18 h 30**

alors n'hésitez pas à
venir y passer un moment
en toute tranquillité et
entre copains. Vous
pourrez ainsi vous tenir
informé des dernières initiatives,
décider de participer
à une initiative de soutien,
poser les questions qui
vous trottent dans la tête.

Des ptits trous, des ptits trous...

Avec la rénovation de Calais-Nord et la mise en sens unique de la rue Royale, les véhiculent circulant dans le sens : plage vers centre-ville, doivent désormais emprunter l'Esplanade Vendroux. Et si vous aussi vous passez régulièrement par là, vous n'avez peut-être pas pu éviter les nids de poule et autres trous qui parsèment la chaussée. La voirie est en effet particulièrement abîmée.

En toute logique on aurait pu penser que la municipalité l'aurait fait rénover avant « d'obliger » toujours plus d'automobilistes à l'emprunter. Que nenni ! Inutile de dire que la situation ne fera qu'empirer au fil des semaines. D'autant plus qu'avec la fermeture du Pont Hé-



non jusque fin juin, pas la peine d'imaginer quelque travaux que ce soit durant cette période.

Et comme on voit mal la municipalité (encore que : avec eux on peut s'attendre à tout...) engager un tel chantier en pleine saison estivale (les « retours de plage » s'effectuant généralement par ce trajet) il ne faut pas non plus s'attendre à ces fameux travaux de rénovation (sinon quelques replâtrages...) avant septembre prochain.

D'ici là, prenez garde si vous empruntez l'esplanade Vendroux et surtout, les beaux jours n'étant plus très loin, évitez le vélo, sous peine de ne pouvoir éviter... la chute.

Tous égaux ? Pas vraiment !

Nous nous sommes fait l'écho dans nos colonnes de l'agression dont aurait été victime, sur son lieu de travail, un agent de la communauté d'agglomération du Calaisis. A toute déclaration de ce type suit une enquête de service, des attestations médicales, la recherche de témoins, d'éventuels dépôts de plainte...

Le salarié victime s'est efforcé de respecter la procédure, arrêt médical, saisine de la commission médicale de réforme (service compétent pour un fonctionnaire, comme la médecine du travail pour un salarié privé), attestation du seul témoin direct des faits, interpellation de l'employeur, plainte auprès du Procureur de la République.

Les services médicaux ayant eu à traiter le patient, ont constaté la réalité du traumatisme. Le procureur de la république a fait diligence et a sollicité la mise en place d'une médiation pénale dans l'espoir d'un accord amiable. En cas de désaccord, il resterait à la justice à se prononcer. Le comité médical de réforme composé de médecins, représentants du personnel, représentants de l'administration, a quant à lui émis (dans sa séance du 09/11/2012) un avis favorable à l'imputabilité au service de l'accident.

Malgré tout cela, le président de Cap Calaisis, refuse (par l'intermédiaire de ses services : il fait en effet signer les rapports par son directeur général des services et par la responsables des ressources humaines) de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident.

Il faut dire que l'agresseur présumé est un des soutiens politiques du président. Dès lors, on essaye de contester, de réfuter, au point que cela en devient franchement risible. L'un des responsables écrit : « ...quant au coup de pied qui aurait été porté ; que le témoignage de monsieur X... en date du 5 septembre 2012, s'il fait état d'un coup de pied porté au bas ventre de monsieur Y... n'est pas suffisamment circonstancié... ». Un autre salarié qui se trou-

vait également dans le vestiaire, mais ne pouvait rien voir déclare : « ... mentionne un échange verbal, mais aucun autre événement sonore (chute, cri, bruit du coup) qui aurait pu suivre le coup de pied... »

Plus fort encore, le texte proposé par Cap Calaisis déclare : « la commission de réforme en date du 09 novembre 2012, se borne à indiquer que l'accident répond aux trois critères d'imputabilité sans en expliquer l'adéquation ou relever les raisons qui l'on conduit à une telle conclusion... » et poursuit plus loin « aucun élément ne permet de déterminer l'origine de l'altercation... », n'en jetez plus la coupe est pleine.

Ainsi donc, il vous faut savoir à l'avenir que selon la loi de Cap Calaisis, toute victime d'une agression ne sera plus reconnue victime si on ne sait pas pourquoi elle a été agressée, elle n'a pas crié, si on n'a pas déterminé explicitement l'endroit du coup (couilles, fesses, seins...). Quant aux médecins qui n'expliqueront pas pourquoi ils estiment les faits probants, leurs avis ne seront plus pris en compte.

Avec une telle attitude, on peut comprendre que de nombreuses victimes puissent se sentir incomprises. Heureusement que la porte est ouverte à une action en justice, car cette même justice regarde les choses différemment. Des lors que la partie médicale confirme les traumatismes, dès lors qu'il y a un témoignage direct, alors très souvent la justice reconnaît la faute et ouvre droit à condamnation et à réparation. L'avocat du plaignant pourrait alors (si tel était le cas) mettre en cause la responsabilité personnelle de l'employeur, au moins sur son refus d'accompagner le salarié victime.

D'ici là, on imagine bien Philippe Blet, président de l'agglomération, venir nous expliquer que le salarié s'est peut être mis lui-même un coup de pied dans les c..... Ce serait possible, le président étant lui-même un contorsionniste politique...

Coup de griffe

➤ Cour d'école

Cette semaine, la presse locale s'est fait l'écho d'une bagarre de cour d'école ayant opposé un député à un adjoint au maire. Le premier déguisé pour la circonstance en « Superman », prétendait vouloir réparer les erreurs de la copine du second, qui n'aurait pas agi en temps et en heure sur un dossier. Forcément l'adjoint et garde du corps autoproclamé de madame le maire de Calais, répondait au premier qu'il ferait mieux de s'occuper de ses « oignons ».

Affligeant que tout cela. D'autant plus affligeant, que pour la circonstance, ni les uns ni les autres ne se sont occupés dans le cas d'espèce (la fermeture du pont Henri Hénon) des intérêts des citoyens.

La Région et la ville de Calais travaillant en étroite collaboration avec les services de la chambre de commerce, les deux collectivités ont été d'une manière ou d'une autre informées des travaux et ont pu envisager les désagréments que ne manqueraient pas de dénoncer les riverains. Constatation est ici faite que ni les uns, ni les autres ne se sont émus plus que cela des désagréments à venir, n'ont sollicité d'adaptations pour tenir compte des besoins de la population.

Il est urgent que les intérêts des citoyens reprennent le pas sur les opérations de politiques politiciennes qui ne font qu'élargir le fossé qui sépare les citoyens, de la vie publique.



Banquet Républicain

Mardi 30 avril
à partir de 19 h

au Channel Paradise
Av. St Exupéry à Calais

Repas de gala, apéritif et vin compris,
animation musicale...

Chaque couple se verra remettre
le brin de muguet
de la solidarité et de l'amitié.

On réserve dès maintenant au
03 21 36 39 79